- Cadre réservé à l'administration.
- Le remake et le spin-off sont des adaptations d'œuvres préexistantes. A ce titre, vous devez renseigner l'encadré prévu pour les adaptations. Dans ce cas, vous aurez à renseigner le titre de l'œuvre d'origine, son genre, le nom de(s) auteur(s) du film, le producteur et l'année de production. Concernant les emprunts de personnages ainsi que les adaptations de bible, le contrat de production doit expressément stipuler qu'il s'agit de l'adaptation d'un ou plusieurs personnages ou bien de l'adaptation d'une bible d'une œuvre télévisuelle.
- Dans le cas d'une adaptation, préciser si l'œuvre d'origine est une œuvre d'expression française ou en langue étrangère et indiquer les éléments nécessaires à son identification.
- A compléter uniquement en cas d'adaptation d'une œuvre littéraire de langue étrangère utilisant une traduction éditée.
- Cadre réservé à l'administration.
- Si le film est une suite, un spin-off ou un remake, indiquer le titre du ou des films précédents.
- Clés de répartition

Les droits produits par la télédiffusion d'un film sont répartis selon une clé fixe entre les apports des différents coauteurs. Il est possible que plusieurs auteurs aient collaboré dans une même fonction, dans ce cas, le partage du pourcentage correspondant s'effectue de gré à gré entre eux. Il est également possible qu'un auteur ait plusieurs fonctions : il doit donc apparaître au regard de chacun de ses apports.

Le Conseil d'Administration a établi différentes clés de répartition selon la nature du film :

SCÉNARIO ORIGINAL

CLÉ DE RÉPARTITION	
scénario / adaptation 40% (cadre A + E	
dialogues	20% (cadre C)
réalisation	40% (cadre E)

OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION		
graphisme 10% (cadre F)		
scénario / adaptation	36% (cadre A + B)	
dialogues	18% (cadre C)	
réalisation	36% (cadre E)	

ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE PROTEGEE

a / ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE PROTEGEE (littéraire ou spectacle vivant)

CLÉ DE RÉPARTITION	
oeuvre préexistante 30% (cadre D)	
adaptation	15% (cadre B)
dialogues	15% (cadre C)
réalisation	40% (cadre E)

OEUVRES D'ANIMATION

0 - 0 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		
CLÉ DE RÉPARTITION		
oeuvre préexistante	30% (cadre D)	
graphisme	7% (cadre F)	
adaptation	13,5% (cadre B)	
dialogues	13,5% (cadre C)	
réalisation	36% (cadre E)	

b / EMPRUNT DE PERSONNAGES ou ADAPTATION D'UNE BIBLE D'UNE OEUVRE TÉLÉVISUELLE

CLÉ DE RÉPARTITION	
oeuvre préexistante	20% (cadre D)
adaptation / dialogues	40% (cadre B + C)
réalisation	40% (cadre E)

OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION	
oeuvre préexistante 20% (cadre D)	
graphisme	8% (cadre F)
adaptation / dialogues	36% (cadre B + C)
réalisation 36% (cadre E)	

C / ADAPTATION UTILISANT UNE OEUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE PRÉEXISTANTE N'APPARTENANT PAS AU RÉPERTOIRE DE LA SACD

Il s'agit d'une œuvre cinématographique dont les auteurs ont remonté et adapté une œuvre cinématographique préexistante. L'œuvre nouvelle propose une histoire originale avec de nouveaux dialogues collés sur des images préexistantes. Quelques plans sont parfois ajoutés.

CLÉ DE RÉPARTITION		
oeuvre préexistante	50% (cadre D)	
adaptation/dialogue	25% (cadre B + C)	
réalisation	25% (cadre E)	

d / SUITE

La suite est une œuvre cinématographique réalisée postérieurement au film n°1 dont elle constitue la suite en reprenant tout ou partie des thèmes, situations, personnages, dialogues, mise en scène... Seront considérées comme suite les œuvres dont l'action se situe postérieurement au film n°1.

omme suite les œuvres dont l'action se situe posterieurement au ilim n 1.					
CLÉ DE RÉPARTITION					
film 2		film 3		film 4	
		part pour les auteurs	400/	part pour les auteurs (1) du film 1	10%
part pour les auteurs	(1) du film 1	10%	part pour les auteurs (1) du film 2	5%	
	part pour les auteurs (1) du film 2	5%	part pour les auteurs (1) du film 3	2%	
scénario / adaptation / dialogues	54 % (cadre A+B+C)	scénario / adaptation / dialogues	51 % (cadre A+B+C)	scénario / adaptation / dialogues	49,8 % (cadre A+B+C)
réalisation	36% (Cadre E)	réalisation	34% (cadre E)	réalisation	33.2% (cadre E)

⁽¹⁾ texte et réalisation au prorata du partage initial

Suite de film cinématographique également adaptée d'une œuvre littéraire

Une part de 30% des droits du film est attribuée aux œuvres préexistantes avec un partage de gré à gré entre les auteurs du 1er film et les auteurs de l'œuvre littéraire. A défaut d'accord dans les 3 mois suivant la prise de contact des auteurs, le partage sera de 20% pour l'œuvre littéraire et 10% pour le film 1. La part du film d'origine sera prise sur les l'ensemble des droits, texte et réalisation.

e / REMAKE

Le remake est l'adaptation d'une œuvre préexistante (cinématographique ou audiovisuelle).

CLÉ DE RÉPARTITION		
oeuvre préexistante	25% (cadre D)	
adaptation - dialogues	37.5% (cadre B + C)	
réalisation	37.5% (cadre E)	

f/SPIN-OFF

Le spin-off est une œuvre cinématographique réalisée postérieurement à un premier film dont l'action ne comporterait pas nécessairement de lien direct avec celle du premier film mais qui reprendrait un ou plusieurs personnages dans les personnages secondaires pour les placer dans une histoire et des situations originales.

CLÉ DE RÉPARTITION	
oeuvre préexistante	10% (cadre D)
scénario / adaptation / dialogues	54% (cadre A + B + C)
réalisation	36% (cadre E)

ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE DU DOMAINE PUBLIC

CLÉ DE RÉPARTITION		
oeuvre DP	6% (cadre D)	
adaptation	27% (cadre B)	
dialogues	27% (cadre C)	
réalisation	40% (cadre E)	

OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION		
oeuvre DP	6% (cadre D)	
graphisme	9,4% (cadre F)	
adaptation	24,3% (cadre B)	
dialogues	24,3% (cadre C)	
réalisation	36% (cadre E)	